

Les jeunes qui atteindront leur majorité d'ici les 10 et 24 avril 2022 (dates des prochaines élections présidentielles) sont invités à se faire recenser avant le 31 décembre 2021. Entre le 1^{er} janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, les jeunes venant se faire recenser devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales s'ils peuvent et souhaitent voter. Pour les jeunes qui auront atteint 18 ans lors du scrutin, leur inscription ne sera pas réalisée d'office avant l'élection et ils doivent effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales. Ils peuvent pour ce faire, utiliser la télé-procédure d'inscription sur les listes électorales accessible au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>